

Renouvelez votre Passeport Annuel par correspondance et bénéficiez de 6 mois supplémentaires gratuits

Pour cela, remplissez ce bon de commande jusqu'à 2 mois avant la date d'expiration de votre Passeport Annuel.
Vous recevrez votre nouveau Passeport Annuel directement dans votre boîte aux lettres.



Remplissez en lettres capitales les champs ci-dessous

Les offres et communications Passeport Annuel seront envoyées à l'adresse du membre.

Adresse de livraison

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Ville _____ Code Postal _____

Téléphone* _____ Pays _____

Pour être sûr de recevoir toutes nos offres et invitations du programme Passeport Annuel remplissez tous les champs

Membre 1

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance ____/____/____

E-mail* _____

Adresse (si différente de l'adresse de livraison) _____

Ville _____ Code Postal _____

Passeport Annuel souhaité CLASSIC** CLASSIC** + option parking 30€ en plus*** FANTASY DREAM

Date d'expiration du précédent Passeport Annuel ____/____/____

N° d'adhérent (indiquer les 12 derniers chiffres) _____

Montant du Passeport choisi (A) _____ €

Souhaitez-vous recevoir régulièrement et gratuitement des informations par communications électroniques sur Disneyland® Paris Oui Non

Informations à usage d'Euro Disney Associés S.C.A. à des fins de gestion des adhésions et, le cas échéant, de marketing. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer auprès d'Euro Disney Associés SCA, Service Marketing Passeport Annuel, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée, Cedex 04, France. Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection par courrier postal, veuillez cocher la case ci-contre Si vous ne souhaitez pas que vos données soient utilisées à des fins de prospection par téléphone, veuillez cocher la case ci-contre

Membre 2

Monsieur Madame Mademoiselle

Nom _____

Prénom _____ Date de naissance ____/____/____

E-mail* _____

Adresse (si différente de l'adresse de livraison) _____

Ville _____ Code Postal _____

Passeport Annuel souhaité CLASSIC** CLASSIC** + option parking 30€ en plus*** FANTASY DREAM

Date d'expiration du précédent Passeport Annuel, dans le cas où vous en avez déjà eu un ____/____/____

N° d'adhérent (indiquer les 12 derniers chiffres) _____

Montant du Passeport choisi (B) _____ €

Pour plus de 2 Passeports Annuels, merci de recopier les informations ci-dessus sur papier libre accompagné des photos d'identité.

Prix unitaires par adulte ou enfant***

Nombre de Passeports Annuels de même type achetés et échangés simultanément pour une même famille à la même adresse →	De 1 à 4	5 et plus
Passeport Annuel CLASSIC*	135€	108€
Passeport Annuel FANTASY	179€	143€
Passeport Annuel DREAM	223€	178€

*Facultatif. Vous avez la possibilité de vous opposer à tout démarchage téléphonique en vous inscrivant sur bloctel.gouv.fr. Cette opposition ne vaut cependant pas pour les démarchages effectués en lien avec une relation contractuelle en cours. **Anciennement Francilien ***Parking des Parcs Disney ouvert pendant les horaires d'ouverture du Parc Disneyland. Lors de la première visite avec un Passeport Annuel temporaire, le parking est payant et le paiement de la place de parking n'est pas remboursable, même si votre Passeport Annuel comprend cet avantage. L'accès au parking est strictement personnel. **** Enfant à partir de 3 ans. Bon de commande par correspondance valable du 3 novembre au 28 mars 2017.



2 Votre Commande

Montant total des Passeports Annuels choisis (A + B) = €
 + Option(s) parking pour le Passeport Annuel Classic* x 30€ = €
TOTAL À PAYER = €

Par sa signature, chaque membre majeur déclare avoir pris connaissance de la description du type de Passeport Annuel choisi et des conditions générales d'abonnement Passeport Annuel figurant au verso et les accepter.

Date : | | / | | / | |

Signature :
(obligatoire)



3 Merci de nous retourner

- Ce formulaire daté et signé.
- Votre mode de paiement ci-dessous dûment complété et signé ou votre Passeport Annuel temporaire.
- Une copie recto-verso d'une pièce d'identité du payeur et de chaque membre Passeport Annuel si différent.
- Une autorisation parentale et une copie de la pièce d'identité recto-verso d'un parent ou tuteur légal dans le cas d'un mineur ne portant pas le même nom que le parent ou tuteur légal.
- Les photos d'identité de chaque membre avec nom et prénom au dos

Disneyland Paris - Passeport Annuel par correspondance
 77 777 Marne-la-Vallée cedex 4 - France.

Les Passeports Annuels commandés par correspondance vous seront envoyés par courrier (aucun frais de livraison). Prévoir 10 jours ouvrés de délai à compter de la réception de votre dossier complet par nos équipes. Attention toute demande incomplète ou non accompagnée du règlement ne pourra être prise en considération.

Votre mode de paiement

dans le cas d'un achat ou d'un nouvel abonnement de votre Passeport Annuel

- Chèque bancaire français à l'ordre de Euro Disney Associés SCA (à partir de 350€, la copie d'une 2^{ème} pièce d'identité est nécessaire)
- Carte Bleue / Visa EuroCard / MasterCard American Express
- J'autorise Euro Disney Associés S.C.A à débiter ma carte bancaire (références ci-dessous) du montant de : €

_____ date de validité | | / | |

Merci de noter les 3 derniers chiffres du numéro inscrit au dos de votre carte | | |

Signature obligatoire

* Anciennement Francilien

Les prix mentionnés ont été déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur au 08 décembre 2015 et peuvent être révisés conformément aux conditions générales de vente Disneylands Paris applicables.

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ABONNEMENT PASSEPORT ANNUEL

Valables pour un Passeport Annuel définitif souscrit du 3 novembre 2016 au 28 mars 2017 inclus.

Les conditions générales ci-dessous régissent les relations entre la société EURO DISNEY ASSOCIÉS S.C.A. (ci-après dénommée "Euro Disney" ou "Bureau Passeport Annuel") et chacun des membres "Euro Disney" (ci-après dénommé "Membre") du programme de Passeports Annuels d'entrée aux Parcs Disneylands et Walt Disney Studios (ci-après les "Parcs Disney") d'Euro Disney (ci-après, le "Programme").

ARTICLE 1 - OBJET

Le Programme a pour objet de permettre à tout Membre, sur présentation d'une carte délivrée par Euro Disney et comportant, outre le nom et le prénom du Membre, sa photographie et son numéro de "Passeport Annuel" en cours de validité, d'accéder aux Parcs Disney, dans les conditions précisées ci-dessous.

ARTICLE 2 - ABONNEMENT AU PROGRAMME

2.1. Conditions d'abonnement au Programme

2.1.1. Le Programme doit être souscrit par une personne majeure ou, si le Membre est un mineur ou est dépourvu de capacité juridique, par son représentant légal ou son tuteur.

2.1.2. L'abonnement au Programme est strictement personnel. Le Passeport Annuel n'est ni transmissible, ni remboursable. Une pièce d'identité valide doit être présentée lors de la souscription de l'abonnement au Bureau Passeport Annuel.

Une pièce d'identité valide sera demandée lors de chaque utilisation du Passeport Annuel (accès aux Parcs Disney ainsi qu'au parking, application des réductions et offres, etc.) afin de vérifier l'identité du Membre et garantir ainsi l'usage strictement personnel du Passeport Annuel. Des contrôles d'identité pourront par ailleurs être effectués aux entrées des Parcs Disney afin de vérifier le respect de l'utilisation personnelle du Passeport Annuel. Le non-respect du caractère personnel du Passeport Annuel pourra entraîner sa confiscation immédiate et sa désactivation ainsi que la résiliation de l'abonnement.

2.1.3. L'abonnement est souscrit pour une durée de douze (12) mois (sauf offres particulières). Un seul Passeport Annuel sera délivré par Membre.

2.1.4. Une copie (ou Duplicata) du Passeport Annuel définitif, en cours de validité, d'un mineur pourra être délivrée à tout moment à un des parents sur sa demande. Il ne sera délivré qu'un seul Duplicata par Passeport Annuel en cours. Le parent demandant le Duplicata garantit Euro Disney que cette demande est effectuée avec l'accord de l'autre parent. Euro Disney se réserve le droit d'annuler à tout moment le Duplicata à la demande de l'autre parent. Tout demande de Duplicata devra être adressée par courrier à l'adresse suivante : Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagnée d'une autorisation parentale signée, d'une copie d'une pièce d'identité de l'enfant et du parent qui en fait la demande, ou en cas de non concorde des noms de l'enfant et du parent, d'une copie du livret de famille. Toute désactivation, suspension, confiscation, résiliation du Passeport Annuel entraînera celle du Duplicata. Inversement, toute désactivation, suspension, confiscation ou résiliation du Duplicata, notamment pour non-respect des présentes Conditions Générales d'Abonnement, entraînera celle du Passeport Annuel. Par ailleurs, le Duplicata sera automatiquement désactivé en cas de renouvellement ou tout échange contre un Passeport Annuel d'une valeur monétaire supérieure. Un Duplicata du nouveau Passeport Annuel devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs ci-dessus. Euro Disney adressera le Duplicata à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi).

2.1.5. Mode de paiement : selon le mode de souscription du Passeport Annuel, les règlements doivent être effectués :

- au Bureau Passeport Annuel en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement ou par Chèques Vacances ou Travailler Chèques ou Chèques Cadeaux (acceptés sous réserve de rendre de monnaie - pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés sous réserve, ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit) ;

- sur le site internet www.disneylandparis.com en carte bancaire uniquement (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement) ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit) ;
- par correspondance en carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement ou par Chèques Vacances ou Travailler Chèques ou Chèques Cadeaux (acceptés sous réserve de rendre de monnaie - pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés sous réserve, ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit) ;

- auprès des partenaires agréés selon les modes de paiement mentionnés par ceux-ci ;
- à l'entrée des Parcs : en espèces, carte bancaire (Visa, EuroCard/MasterCard, American Express et JCB, sauf indication contraire lors de votre règlement), par chèque personnel tiré sur un compte établi en France uniquement ou par Chèques Vacances ou Travailler Chèques ou Chèques Cadeaux (acceptés sous réserve de rendre de monnaie - pour connaître la liste des Chèques Cadeaux acceptés sous réserve, ou par paiement mensuel en euro (sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit) ;

2.1.6. Le paiement mensuel est disponible dans les conditions définies à l'article 2.1.9.

2.1.7. Les prix des Passeports Annuels sont déterminés en fonction des conditions économiques en vigueur à la date de leur publication et peuvent être révisés (sans) au moment de la conclusion du contrat en fonction des variations ou de l'imposition de rebondances et taxes afférentes. Dans tous les cas, le prix applicable sera indiqué avant la conclusion du contrat.

2.1.8. Un Passeport Annuel peut uniquement être échangé contre un autre Passeport Annuel d'une valeur monétaire supérieure, sous réserve du paiement par le Membre de la différence de prix entre les deux Passeports Annuels. Un échange peut être effectué à tout moment.

2.1.9. Tout changement dans la situation des Membres, commentaires ou réclamations, doivent être transmis par courrier à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France ou sur le site internet www.disneylandparis.com (ci-après, le "Site") via la rubrique "nous contacter".

2.1.9. Modalités du paiement mensuel

2.1.9.1. Le paiement mensuel constitue une modalité de paiement des montants dus à titre des Passeports Annuels souscrits ; il ne s'agit pas d'un prix unique mensuel desdits Passeports Annuels.

2.1.9.2. Le paiement mensuel est disponible pour les paiements en euro à partir d'un compte bancaire situé au sein de l'espace unique de paiement en euro (SEPA) au Bureau Passeport Annuel, par correspondance ou sur le Site France du site internet www.disneylandparis.com. Tout changement des coordonnées bancaires d'un titulaire doit être adressé à Euro Disney, dans les plus brefs délais à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Service Financier Passeport Annuel, TSA 616307, 75001 Paris Cedex 15, France.

2.1.9.3. Les paiements pour le paiement mensuel doivent s'effectuer en euro. Tous frais éventuels résultant de l'application d'un taux de change seront à la charge du débiteur. Les communications relatives à la gestion du contrat de paiement mensuel sont uniquement disponibles en français pour les débiteurs résidents en France et en anglais pour les débiteurs résidents en dehors de France et se font par voie électronique, ce pour quoi le débiteur devra fournir une adresse e-mail valide.

2.1.9.4. Sauf mention contraire dans les communications, le paiement mensuel est disponible pour l'achat de Passeport Annuel souscrit ainsi qu'à la fourniture de différents documents et engagements. Suite au paiement initial, le titulaire de ce prêt sera réparti sur 11 mensualités. En l'absence de paiement initial conformément aux communications relatives au Passeport Annuel souscrit, l'ensemble du prêt sera réparti sur 11 mensualités.

2.1.9.5. Pour tout Passeport Annuel en paiement mensuel souscrit au Bureau Passeport Annuel, le dossier de paiement mensuel (RIB et mandat) incomplet ou la souscription de Passeports (Annuel) doit être finalisé dans les meilleurs délais et au plus tard à la date qui sera communiquée par Euro Disney, dans

l'intervalle, le(s) Passeport(s) Annuel(s) émis ne permettront pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compensation des jours déjà écoulés en cas d'envoi tardif des documents requis.

- tout dossier resté incomplet ou tout défaut de paiement non réglé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Passeport(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.6. Pour tout Passeport Annuel en paiement mensuel souscrit sur le Site : le dossier de paiement mensuel (RIB, mandat, engagement de paiement et carte d'identité du titulaire du compte à débiter) devra être complété le plus rapidement possible et dans les délais communiqués par Euro Disney, dans l'intervalle, le(s) Passeport(s) Annuel(s) émis ne permettront pas l'accès aux Parcs Disney, aucun mode de règlement n'ayant été fourni. Il ne sera pas procédé au remboursement/compensation des jours déjà écoulés ou des versements déjà effectués en cas d'envoi tardif des documents requis.

- tout dossier de paiement mensuel resté incomplet ou tout défaut de paiement non réglé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Passeport(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.7. Le paiement mensuel incomplet au jour de la souscription de Passeport(s) Annuel(s) doit être finalisé dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance envoyé par Euro Disney, dans l'intervalle, le(s) Passeport(s) Annuel(s) ne seront pas produits. Passé ce délai, la demande de souscription sera rejetée.

2.1.9.8. Pour tout Passeport Annuel en paiement mensuel commandé par correspondance :

- tout dossier de paiement mensuel incomplet au jour de la souscription de Passeport(s) Annuel(s) doit être finalisé dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance envoyé par Euro Disney, dans l'intervalle, le(s) Passeport(s) Annuel(s) ne seront pas produits. Passé ce délai, la demande de souscription sera rejetée.

- tout défaut de paiement non réglé dans les délais impartis entraînera aussitôt la suspension puis la résiliation de plein droit de(s) Passeport(s) Annuel(s) du dossier sans qu'il ne soit besoin d'aucune formalité.

2.1.9.9. Le paiement mensuel est effectué le mois qui suit le mois de l'émission des Passeports Annuels. Ce prélevement et les suivants s'effectuent le 10 du mois ou tous jours ouvrés qui suit. En cas de dossier incomplet ou toute autre anomalie rencontrée ne permettant pas le prélevement, sauf à date, une seconde tentative de prélevement est effectuée le 25 du mois.

2.1.9.10. Le Membre ne remplissant plus les conditions de paiement mensuel doit s'acquiescer du solde dû pour le(s) Passeport(s) Annuel(s) par tout autre moyen de paiement accepté par Euro Disney.

2.1.9.11. La perte ou le vol d'un Passeport Annuel ou la résiliation d'un abonnement au Programme Passport Annuel en raison d'une violation des Conditions Générales d'Abonnement par un Membre n'entraînent pas l'arrêt des prélèvements des sommes dues.

2.1.9.12. Euro Disney se réserve le droit de facturer et prélever sur le compte bancaire indiqué les frais de règlement bancaire qui, hors incident technique non imputable au payeur, sont à la charge de celui-ci.

2.2. Délivrance du Passeport Annuel

2.2.1. Selon le mode d'abonnement, et sous réserve de l'acceptation par Euro Disney de la demande d'abonnement au Programme, le Membre se verra délivrer un Passeport Annuel définitif soit un Passeport Annuel temporaire. Le Passeport Annuel définitif et le Passeport Annuel temporaire sont valables pour la période indiquée sur le Passeport Annuel.

2.2.2. Les Passeports Annuels temporaires ne sont valables que pour une entrée. Dès lors, le Passeport Annuel temporaire doit être échangé, le jour de sa première visite, par un titulaire contre un Passeport Annuel définitif, et ce avant l'expiration de la durée de validité du Passeport Annuel temporaire.

2.2.3. Les demandes de demandes d'abonnement. Les demandes d'abonnement sont acceptées par Euro Disney sous réserve :

(i) que le dossier de demande soit complet au moment de la demande, sauf à défaut de ce du paiement mensuel effectué au Bureau Passeport Annuel ou dans les documents du dossier de paiement mensuel peuvent être fournis ultérieurement ;

(ii) dans le cas de demande d'abonnement effectuée en ligne, le dossier peut être complété avec les informations et/ou documents manquants dans un délai de 25 jours à compter de la demande et/ou dans le cas d'une demande d'abonnement par correspondance et paiement mensuel, le dossier pourra être complété avec les informations et/ou documents manquants dans les délais impartis stipulés dans le courrier de relance.

(iii) que la personne ayant effectué la demande de Passeport Annuel (ou pour le compte de laquelle la demande est effectuée) n'ait pas été inscrit sur le dossier de non-abonnement en application de l'article 7.3 ci-dessus ; et (iv) que la personne ayant effectué la demande de Passeport Annuel (ou pour le compte

de laquelle la demande est effectuée) ne soit pas déjà Membre du Programme.

2.4. Renouvellement d'un abonnement

Sauf mention contraire dans les communications relatives au Passeport Annuel souscrit, un abonnement à un Passeport Annuel peut être renouvelé :

- toute demande de renouvellement requiert la souscription par le Membre d'un nouvel abonnement et l'émission d'un nouveau Passeport Annuel. Les conditions générales d'abonnement et avantages applicables dans le cadre du renouvellement seront ceux en vigueur à la date d'émission du nouveau Passeport Annuel.

2.5. Conditions d'utilisation du Passeport Annuel

2.5.1. Le Passeport Annuel permet d'accéder aux Parcs Disney pendant leurs heures d'ouverture au public, telles que publiées sur le Site ou sur tout autre support à la convenance d'Euro Disney, dans la limite de leur capacité. Le Passeport Annuel ne donne pas accès aux Parcs Disney lors de soirées ou d'événements spéciaux.

2.5.2. Il existe, selon le type de Passeport Annuel souscrit, certains jours de restriction (ci-après "Jours de Restriction") pendant lesquels le Passeport Annuel concerné ne permet pas l'accès aux Parcs Disney. Ces Jours de Restriction figurent, pour la durée de validité de chaque Passeport Annuel, dans la documentation fournie à chaque Membre lors de la remise de son Passeport Annuel et peuvent être consultés sur le Site.

2.5.3. En souscrivant l'abonnement au Programme, le Membre s'engage à respecter les présentes conditions générales d'abonnement et à programmer à l'avance les services de transport de biens pour tous les déplacements et consignés figurant sur tout support émanant d'Euro Disney. Tout Passeport Annuel utilisé de manière frauduleuse par le Membre ou toute autre personne sera immédiatement confisqué.

2.5.4. Pour des raisons de sécurité, les visiteurs à mobilité réduite, les personnes handicapées, les femmes enceintes et les enfants sont pris de s'informer des risques, des conditions et modalités d'accès à certains des attractions dans les lieux prévus à cet effet à l'entrée des attractions concernées ou se renseignant à City Hall pour le Parc Disneyland et à Studio Services pour le Parc Walt Disney Studios.

ARTICLE 4 - DROIT DE RETRACTATION

Le droit de rétractation ne s'applique pas aux Passeports Annuels, conformément aux dispositions de l'article L121-21-8 du Code de la Consommation, qui exclut les prestations "de services d'hébergement, autres que l'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, les locations de voitures, de réservation ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée".

ARTICLE 5 - PERTE OU VOL DU PASSEPORT ANNUEL

5.1. En cas de vol ou de perte de son Passeport Annuel, le Membre devra en informer dans les meilleurs délais, par écrit uniquement, Euro Disney à l'adresse suivante : Disneyland Paris, Passeport Annuel par correspondance, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France. Le Duplicata ne sera délivré qu'une seule fois et ne pourra en aucun cas être réactivé et aucun nouveau Duplicata ne sera délivré.

5.2. Pour toute demande de remise en service d'un Passeport Annuel perdu ou volé, le Membre devra faire parvenir une copie recto-verso de sa pièce d'identité, d'un chèque de vingt-cinq (25) euros à l'ordre d'Euro Disney Associés S.C.A. Euro Disney adressera le Passeport Annuel à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Passeport Annuel ne sera réactivé si la notification de perte ou de vol, est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Passeport Annuel concerné.

5.3. La remise en service d'un Passeport Annuel perdu ou volé n'entraîne pas la remise en service du Duplicata. Une fois le Passeport Annuel perdu ou volé remis en service, un nouveau Duplicata devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs listés à l'article 2.1.4. Euro Disney adressera le Duplicata à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Duplicata ne sera réactivé si la demande est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Passeport Annuel concerné.

5.4. La remise en service d'un Passeport Annuel perdu ou volé n'entraîne pas la remise en service du Duplicata. Une fois le Passeport Annuel perdu ou volé remis en service, un nouveau Duplicata devra être demandé par écrit à Euro Disney Associés S.C.A., Passeport Annuel par correspondance, BP 126, 77777 Marne-la-Vallée Cedex, France, accompagné des justificatifs listés à l'article 2.1.4. Euro Disney adressera le Duplicata à l'issue d'un délai de 21 jours à compter de la réception de la demande complète de remise en service (cachet de la Poste faisant foi). Aucun Duplicata ne sera réactivé si la demande est effectuée dans le mois précédant l'expiration du Passeport Annuel concerné.

5.5. La responsabilité d'Euro Disney ne pourra en aucun cas être engagée en cas de perte ou vol du Passeport Annuel et/ou du Duplicata.

ARTICLE 6 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT PAR LE MEMBRE

Pendant la période de validité du Passeport Annuel, l'abonnement ne pourra être résilié que si les conditions cumulatives suivantes sont remplies : (i) le Membre dispose d'un motif légitime pour résilier le contrat, c'est-à-dire la survenance d'un événement échappant à sa volonté et qui rend impossible la poursuite de son contrat (hospitalisation longue durée, mutation à l'étranger) ; (ii) la demande de résiliation accompagnée des justificatifs nécessaires est envoyée au Bureau Passeport Annuel avant l'expiration du Passeport Annuel en question (cachet de la Poste faisant foi) ; (iii) le Passeport Annuel n'a pas été utilisé au cours de sa validité un autre jour que celui de son émission. A réception d'une demande de résiliation conforme aux conditions cumulatives ci-dessus, Euro Disney procédera au remboursement du Passeport Annuel s'il y a lieu dans les conditions suivantes : Montant du remboursement = (prix du Passeport Annuel - prix d'un billet 1 jour / 1 Parc) x nombre de mois restants / 12. Pour l'application des présentes, il est précisé que : a) le prix du Passeport Annuel désigne le montant payé par le Membre pour l'achat du Passeport Annuel objet de la résiliation ; b) le prix d'un billet 1 jour / 1 Parc désigne le prix de vente d'un billet permettant l'accès à l'un des Parcs Disney pour une journée tel que pratiqué à l'entrée des Parcs Disney au jour de la réception de la demande de résiliation ; c) le nombre de mois restants désigne le nombre de mois restants entre la demande de résiliation et la date d'expiration du Passeport Annuel objet de la résiliation, étant précisé que tout mois entamé est considéré comme un mois complet.

ARTICLE 7 - RESILIATION DE L'ABONNEMENT AU PROGRAMME PAR EURO DISNEY

7.1. L'abonnement au Programme pourra être résilié de plein droit et immédiatement par Euro Disney notamment pour les motifs suivants :

- défaut de paiement du Passeport Annuel, notamment en cas de chèque sans provision (sauf en cas de paiement mensuel, pour lequel la résiliation est immédiate et de plein droit au titre des Points 2.1.9.5, 2.1.9.6 et 2.1.9.7 ci-dessus) ;
- fausses déclarations fournies au Bureau Passeport Annuel ;
- falsifications de pièces nécessaires à l'établissement ou la rémission du Passeport Annuel ;
- non-respect par le Membre des conditions générales d'abonnement du Passeport Annuel (notamment du caractère strictement personnel du Passeport Annuel) ;
- comportement du Membre contraire à l'ordre public et aux bonnes mœurs ;
- manquement du Membre au règlement intérieur des Parcs Disney et/ou aux lois et réglementations en vigueur.

7.2. La résiliation de l'abonnement par Euro Disney entraîne, dans tous les cas, la confiscation et la désactivation immédiate du Passeport Annuel et de tout éventuel Duplicata sans remboursement, ni partiel ni total.

7.3. En cas de vol commis par un Membre, Euro Disney se réserve le droit de lui refuser tout nouvel abonnement au Programme pendant 18 mois à compter de la commission des faits reprochés, le Membre étant alors inscrit dans un fichier de non-abonnement.

Tout Membre inscrit dans le fichier de non-abonnement a le droit d'accéder à ses données personnelles et peut les faire corriger en cas d'erreur ou opposer, uniquement pour motif légitime, à leur traitement en contactant : Disneyland Paris, Communication visiteurs, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France.

ARTICLE 8 - DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies dans le cadre du Programme sont destinées à l'usage exclusif d'Euro Disney Associés S.C.A. afin de gérer l'adhésion au Programme. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 telle que modifiée, vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données personnelles vous concernant à exercer auprès de : Disneyland Paris, Service Marketing, BP 100, 77777 Marne-la-Vallée Cedex 4, France.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE

Toute relation entre Euro Disney et ses clients est régie par le droit français.